

# Notice explicative



## Appel à projets 2010

### Programme d'Actions Intégrées de Recherche

### Cancer de la prostate

La notice présente les éléments d'information pour compléter le formulaire électronique :  
(<http://www.recherche-cancer.net>):

- Les éléments requis pour le dossier de candidature ;
- Le rappel des modalités de participation et critères d'évaluation de l'appel à projets.

Le formulaire électronique présente une succession de pages à remplir afin de constituer le dossier de candidature.

Attention :

- tant que la validation finale n'est pas actionnée, vous pouvez à tout moment vous connecter (n° du dossier et mot de passe), compléter et modifier votre dossier. Après validation, il n'est plus possible de revenir sur la rédaction du dossier. Vous pourrez alors seulement consulter, imprimer et enregistrer le dossier sur votre bureau ;
- à tout moment vous pouvez cliquer sur « imprimer le dossier » (bas de page gauche) pour visualiser la version imprimable ;
- les champs indiqués \* dans le formulaire seront à compléter obligatoirement.

#### Eléments du dossier de candidature

Le résumé et le descriptif scientifique du projet doivent être complétés en français et en anglais. Le formulaire comprend les chapitres suivants pour lesquels vous devrez compléter les détails requis et les champs obligatoires.

Résumé du projet en français et en anglais :

- Acronyme du projet (facultatif) ;
- Titre du projet ;
- Résumé (attention champ limité à 4 000 caractères) ;
- Mots clefs libres.

### Coordination du projet :

- Coordonnateur du projet (identification complète, adresse de correspondance et structure administrative de rattachement pour le déroulement du projet) ;
- Organisme gestionnaire des fonds (identification, adresse, statut juridique, n° SIREN, comptable public, nom du représentant légal, nom et adresse du correspondant administratif chargé du suivi du projet).

### Equipes participantes au projet (à compléter pour chaque équipe participante au projet y compris celle du coordonnateur) :

- Responsable (identification, adresse de correspondance et structure administrative de rattachement pour le déroulement du projet) ;
- Pourcentage du temps consacré par le responsable au projet ;
- Etablissement gestionnaire de la part de subvention revenant à l'équipe (identification, adresse, nom du représentant légal, nom et adresse du correspondant administratif chargé du suivi du projet) ;
- Compétence des équipes, y compris du coordonnateur :
  - CV (5 000 caractères max) ;
  - Publications (10 000 caractères max): en chronologie inverse, au format MEDLINE, nom du responsable souligné, titre développé. Pour les publications sous presse, joindre obligatoirement la copie de la lettre de l'éditeur ;
  - Personnel impliqué (identification) ;
- Budget prévisionnel de chaque équipe (à détailler).

*Ajouter autant de pages que d'équipes*

### Budget prévisionnel du projet :

- Durée du projet (36, 48 ou 60 mois) ;
- Budget prévisionnel total du projet incluant les budgets des équipes (Attention : le budget total est calculé automatiquement) ajouter éventuellement les cofinancements et montant total ;
- Autres financements :
  - Autre(s) financement(s) demandé(s) sur le projet,
  - et autres financements en cours accordés par l'ARC ou l'INCa ou la Ligue, au coordonnateur du projet sur d'autres projets.

### Descriptif du projet scientifique :

- Description scientifique détaillée. Le descriptif du projet doit être rédigé en français et en anglais. Il est conseillé de rédiger un format Word au préalable (attention champ par version linguistique limité à 40 000 caractères) :
  - Problématique, hypothèse(s) et objectif(s) ;
  - Positionnement des travaux dans le contexte des connaissances actuelles ;
  - Description détaillée de la méthodologie et des techniques mises en œuvre ;
  - Plan de réalisation du projet décrivant :
    - le rôle de chaque équipe,
    - un calendrier prévisionnel adapté à la durée du projet,
    - l'identification des étapes clés,
    - les modalités de coordination du projet et du contrôle qualité ;
  - Résultats attendus, ainsi que leurs possibles retombées ;
- Propriété intellectuelle (si pertinent) ;
- Environnement technique spécialisé (si pertinent).

Experts récusés pour l'évaluation (si souhaité) :

Identification.

Signature :

Pas de champ spécifique à compléter, la version imprimable (« imprimer le dossier ») du dossier électronique fera apparaître automatiquement les formulaires d'engagement (signature) du coordonnateur et du responsable légal de l'établissement gestionnaire des fonds.

Attention : pas d'envoi papier pour le 14 décembre 2009, la version originale dûment signée ne sera envoyée que sur demande de l'INCa et uniquement pour les dossiers sélectionnés à l'issue de la procédure d'évaluation.

Attention : tant que la validation finale n'est pas actionnée, vous pouvez à tout moment vous connecter, compléter et modifier votre dossier. Après validation il n'est plus possible de revenir sur la rédaction du dossier. Vous pourrez alors seulement consulter, imprimer et enregistrer le dossier sur votre bureau.

## **Rappel des éléments de l'appel à projets**

### **Modalités de participation**

La description scientifique et technique du projet devra être rédigée en français et en anglais, l'évaluation sera faite par un jury international.

#### **Durée des projets :**

- La durée des projets est de 36, 48 ou 60 mois.

#### **Equipes éligibles :**

- Les projets devront émaner d'équipes appartenant à des unités de recherche d'organismes publics et associeront au moins deux équipes. L'association d'équipes de recherche fondamentale et de recherche clinique sera examinée avec une attention particulière.
- Les équipes appartiennent aux organismes suivants :
  - o Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...),
  - o Organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...),
  - o Etablissements de santé.
- La participation de partenaires industriels est possible dans la mesure où le coordonnateur de projet appartient au monde académique.
- La participation d'équipes étrangères est possible dans la mesure où celles-ci assurent leur propre financement dans le projet.
- Pour chaque projet soumis, les équipes participantes désigneront un coordonnateur scientifique du projet et un organisme gestionnaire, destinataire des financements. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participant au projet, de la production des documents requis (rapports et bilans scientifiques), de la tenue des réunions, d'avancement et de la communication des résultats.
- En termes de participation effective des équipes, au moins un acteur dans chaque équipe consacrera la majorité de son activité au projet. Le coordonnateur du projet doit être impliqué au moins à 30 % de son temps dans le projet. Le temps d'implication de chaque participant au projet (en équivalent temps plein) sera clairement indiqué.

### **Organisme gestionnaire :**

- L'organisme gestionnaire est contractuellement responsable devant l'INCa de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers prévus dans la convention, et du reversement des fonds aux équipes participantes,
- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents et chaque équipe bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'organisme gestionnaire, signataire de la convention doit être doté d'un comptable public.

### **Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets**

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité, puis soumis à la procédure d'évaluation. Il est à noter que l'évaluation des projets sera effectuée selon une procédure conjointe établie par l'ARC, l'INCa et la LNCC.

#### **➤ Critères d'éligibilité des projets**

Pour être éligibles, les projets doivent respecter les conditions suivantes :

1. Le dossier doit être soumis au plus tard le 14 décembre 2009 minuit ;
2. Le dossier de candidature, **rédigé en français et en anglais**, comprend l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet et, notamment un calendrier annuel des étapes-clés ;
3. Les équipes doivent être éligibles (cf. ci-dessus) ;
4. Le projet doit répondre aux objectifs du présent appel à projets et tenir compte des champs identifiés ;
5. Les projets devront avoir une durée de 36, 48 ou 60 mois ;
6. Les projets devront émaner d'au moins 2 équipes appartenant à des unités de recherche différentes et/ou d'organismes différents ;

#### **➤ Critères d'évaluation du projet**

##### **Intérêt et qualité scientifique du projet :**

- Pertinence et originalité du projet, impact potentiel scientifique, technique, dans la prise en charge des patients,
- Clarté des objectifs,
- Positionnement du projet dans le contexte national et international.

##### **Coordinateur et équipes participantes :**

- Niveau d'excellence du coordonnateur dans sa discipline. Pour les jeunes coordonnateurs le niveau d'expérience et de formation sera pris en compte,
- Niveau d'excellence des responsables et des équipes participants au projet, complémentarité et/ou pluridisciplinarité des différentes équipes associées au projet,
- Organisation de la collaboration entre les équipes candidates, planification de la production de documents de synthèse, de la tenue des réunions de suivi et de la mise en forme des résultats.

### **Méthodologie et faisabilité**

- Pertinence méthodologique,
- Environnement du projet (ressources humaines, structure d'accueil, base de données descriptives, centres de ressources biologiques, ressources biologiques de qualité et associées à des données cliniques en respectant les règles éthiques en vigueur, plates formes génomiques, centre de calcul, ...),
- Crédibilité du calendrier du projet et du financement demandé.

### **Innovation et développement**

- Caractère innovant (stratégie, concept, technologie, etc.),
- Perspectives en termes de propriété intellectuelle (dépôt de brevet, etc.),
- Structuration de réseaux, plateformes, centres de ressources, etc.

### **Dispositions générales pour le financement**

Le financement est attribué pour la durée du projet.

Les aides accordées peuvent financer :

- de l'équipement (un co-financement est demandé pour tout équipement dépassant 150 K€) ;
- du fonctionnement ;
- recrutement de scientifiques post-doctorants, d'ingénieurs, de techniciens ou d'autres professionnels et/ou de personnels des organismes bénéficiaires des fonds affectés au projet à l'exclusion du personnel de la fonction publique (notamment état, hospitaliers et collectivités locales). Le recrutement de doctorants ne sera pas financé.

**Les dépenses doivent être payées pendant la durée contractuelle du projet. Toute dépense effectuée au-delà des dates contractuelles sera rejetée.**

Les lignes budgétaires sont fongibles dans la limite de 50% du montant total de la subvention qui sera accordée.

Les frais de gestions s'élèvent au maximum à 4 % du montant de la subvention allouée.

Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre l'INCa et l'organisme gestionnaire désigné dans le dossier de candidature.